



La professionnalisation de l'industrie / La protection du public

**RAPPORT ANNUEL
2015-2016**

Table des matières

Mot du président.....	2
Membres du conseil d'administration	3
Mot du directeur général.....	4
Organigramme	5
Mieux connaître le Bureau de la sécurité privée	6
Coup d'œil sur 2015-2016	7
Bilan des réalisations 2015-2016.....	8
▪ Direction, Affaires juridiques	9
▪ Direction, Enquêtes et inspection	12
▪ Direction, Finances et administration	14
Perspectives 2016-2017	18
États financiers	20

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et
de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de Montréal
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel 2015-2016
du Bureau de la sécurité privée.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Président, l'expression
de mes sentiments distingués.

Le ministre des Affaires municipales et
de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de Montréal.

Original signé

Martin Coiteux
Québec, septembre 2016

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport
annuel du Bureau de la sécurité privée pour
la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.
Il est le fruit du travail de l'ensemble des
membres du personnel qui ont pris part
à la réalisation des activités tout au long
de l'année écoulée.

À ma connaissance, et compte tenu des outils
dont dispose le BSP pour valider ses données,
ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs
organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes
de travail qui ont été utilisées pour produire
ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre C. Ricard
Montréal, juillet 2016

Mot du président du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée, lequel rend compte des activités réalisées du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Fort de son expérience et aujourd'hui bien positionné, le BSP canalise maintenant ses énergies sur les parties prenantes de la sécurité privée et le grand public.

La fin de l'exercice a été marquée par l'entrée en poste d'un nouveau directeur général, Monsieur Claude Paul-Hus. Inspiré par le dynamisme de ce jeune organisme et des défis reliés à sa mission, Monsieur Paul-Hus a accepté le mandat qui lui a été confié et incarne, selon nous, cette vision tournée vers l'avenir qui nous est chère. Au nom du conseil d'administration, je lui souhaite la bienvenue au sein du Bureau de la sécurité privée.

À l'écoute des acteurs du milieu, le BSP prend part à l'avancée des dossiers porteurs de l'industrie concernant non seulement la sécurité privée, mais aussi la sécurité publique. Les années à venir sont prometteuses pour ce secteur en pleine croissance. Les interventions du BSP se font toujours dans l'esprit de la loi, dont il est le fervent gardien. À cet égard, de nombreuses actions seront mises en place en vue d'accroître la connaissance du grand public sur le rôle de protection que tient le BSP. Par conséquent, notre planification stratégique reflète clairement cette volonté et priorise des axes choisis avec soin, qui vont en ce sens.

Tous les efforts consacrés sur le terrain n'ont d'égal que ceux investis à l'interne. Depuis 2010, le BSP pose des jalons solides dans le but d'accomplir sa mission et atteindre ses ambitieux objectifs.

Enfin, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur disponibilité à participer à la bonne marche du BSP. Je désire également souligner le fidèle support du ministère de la Sécurité publique auprès du BSP. Relevons enfin l'excellent travail de tous les employés dont l'engagement nous mène toujours plus loin.



Pierre C. Ricard

Président du conseil d'administration



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du BSP est composé de onze membres dont le mandat est d'une durée de trois ans. Quatre administrateurs sont nommés par le ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier), et sept sont désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par le Ministre.

Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit au Ministre, tel que prévu dans la Loi sur la sécurité privée.

Le conseil d'administration du BSP a tenu six réunions au cours de l'exercice 2015-2016.

Membres nommés par le ministre de la Sécurité publique

Monsieur Sylvain Ayotte

Ministère de la Sécurité publique

Madame Isabelle Boudreault

Sûreté du Québec

Monsieur Massimilano Mulone

École de criminologie, Université de Montréal

Madame Lison Ostiguy

Collège de Maisonneuve

Membres désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par le ministre de la Sécurité publique

Monsieur Pierre C. Ricard,

président du conseil d'administration
Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur Louis Laframboise,

vice-président du conseil d'administration
Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec

Monsieur Pierre Dussault

Association des maîtres-serruriers du Québec

Monsieur Normand Fiset

Association canadienne de la sécurité

Monsieur Stéphane Néron

Syndicat des Métallos

Monsieur Martin Régimbald

Association des transporteurs de valeurs

Madame Lynda Vachon

Regroupement des gestionnaires en sécurité interne

Mot du directeur général

Le Bureau de la sécurité privée a soufflé ses 5 bougies d'existence en 2015. Bien qu'à son instauration, la tâche s'annonçait colossale, le BSP a su s'organiser et trouver son rythme pour assumer à tous les égards son rôle auprès de ses multiples parties prenantes. Il apparaît clair que l'adoption de la Loi sur la sécurité privée, et par le fait même la création du BSP, a eu une influence déterminante dans l'autoréglementation d'une industrie en pleine évolution, celle de la sécurité privée, en plus d'assurer une meilleure protection du public.

Rapport quinquennal remis au ministère de la Sécurité publique

Selon les prescriptions de la Loi sur la sécurité privée, un examinateur indépendant, nommé par le ministère de la Sécurité publique, a produit un rapport quinquennal sur la mise en application de la Loi. Ce rapport a été déposé à l'Assemblée nationale le 27 octobre 2015. Les conclusions contenues dans ce dernier furent accueillies très favorablement par le BSP et reflètent les échanges et constatations ressorties tout au long de cet exercice entre l'examineur et les intervenants du BSP y ayant pris part. Il va sans dire que nous veillerons à donner les suites appropriées à ce document. Ce regard crucial nous apporte des enseignements précieux, qui nous serviront de guides pour l'avenir.

Planification stratégique

L'exercice de planification stratégique terminé, les activités à prioriser pour l'année en cours ont été définies. Je constate que cette jeune organisation se retrouve devant plusieurs défis à relever, dont celui d'une plus grande notoriété. Le BSP ne jouit pas de la considération qu'il devrait avoir et nous entendons y remédier de façon proactive. À cet égard, un plan d'action sera élaboré dans le but de multiplier les occasions de nous faire connaître, autant par les intervenants du milieu de la sécurité privée que par la population. Dans l'intention de bien assurer notre rôle de protection du public, il est capital que nous soyons davantage présents dans les esprits, entre autres comme source d'information fiable et pertinente.

Une vision d'ouverture

Comme je le soulignais précédemment, les défis multiples nous poussent impérativement à prioriser judicieusement nos actions dans le temps, afin d'assurer la réalisation de nos objectifs. Pour 2016, la gestion interne du BSP, une présence accrue sur le terrain et l'écoute du milieu sont les éléments qui arrivent en tête de liste. Quant à l'écoute, ce point est essentiel pour moi. Dialoguer, s'interroger, trouver ensemble des pistes de solutions, voilà des ingrédients clés qui bénéficieront à tous. Il va de soi que nous continuerons à nous investir dans la professionnalisation de l'industrie en favorisant la cohérence et l'harmonisation des actions entre les secteurs de la sécurité privée et publique. De plus, nous poursuivrons nos efforts afin de nous assurer de la conformité de l'ensemble des personnes assujetties à la Loi.

Le BSP est composé d'une équipe dynamique et dévouée, prête à mener à bien la tâche qui l'attend. Encore aujourd'hui, les ambitions sont nombreuses et nourrissent notre volonté d'accomplir notre mission de protection du public, tout en bâtissant ensemble une industrie de confiance.

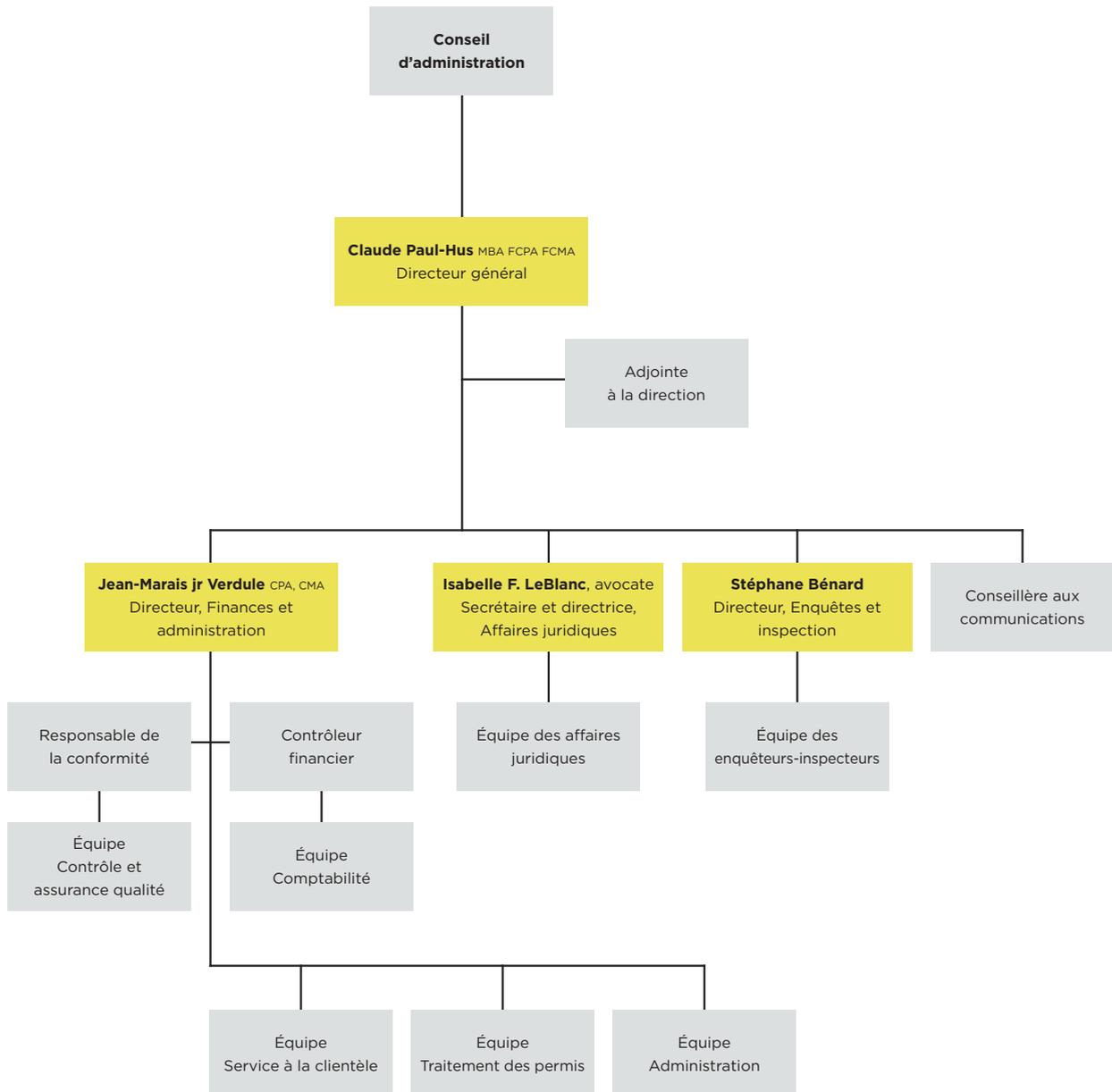


Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA



Organigramme administratif

au 31 mars 2016



Mieux connaître le Bureau de la sécurité privée

Guidé par ses valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence, le Bureau de la sécurité privée a pour mission de veiller à la protection du public. Créé en 2010 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité privée, le BSP est un organisme d'autoréglementation assurant l'encadrement de cette industrie en plein essor. De pair avec les acteurs du milieu, il joue un rôle déterminant dans la professionnalisation des services de sécurité privée. De ce fait, cela permet d'offrir à tous les citoyens la tranquillité d'esprit et la confiance dans la qualité des intervenants de ce secteur.

Les interventions

- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité privée et ses règlements
- Délivrer des permis d'agences et d'agents
- Traiter les plaintes reçues contre les titulaires de permis
- Dispenser de la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence
- Favoriser la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique
- Donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée

Secteurs d'activités assujettis à la Loi sur la sécurité privée

- Gardiennage
- Investigation
- Serrurerie
- Systèmes électroniques de sécurité
- Convoyage de biens de valeur
- Service conseil en sécurité

Gardien de l'industrie

Le BSP veille à ce que les titulaires de permis soient professionnels et intègres.

Professionalisme

- Formation obligatoire
- Normes de comportement
- Pouvoirs et devoirs des titulaires de permis

Intégrité

- Absence d'infraction criminelle en lien avec l'exercice de l'activité de sécurité privée
- Bonnes mœurs

Coup d'œil sur 2015-2016

NOMBRE DE PERMIS D'AGENTS DÉLIVRÉS

<i>Secteurs d'activités</i>	<i>Exercice 2015-2016</i>
Gardiennage	10 949
Investigation	656
Serrurerie	318
Systèmes électroniques de sécurité	1 588
Convoyage de biens de valeur	724
Service conseil en sécurité	55
TOTAL	14 290

NOMBRE DE PERMIS D'AGENCES DÉLIVRÉS

<i>Secteurs d'activités</i>	<i>Exercice 2015-2016</i>
Gardiennage	54
Investigation	34
Serrurerie	59
Systèmes électroniques de sécurité	326
Convoyage de biens de valeur	1
Service conseil en sécurité	11
TOTAL	485

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE PLAINTES

Nombre de dossiers ouverts	758
Traités à 71 %	
Nombre de constats d'infraction délivrés par le DPCP	110



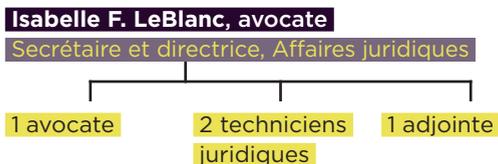
Bilan des réalisations 2015-2016

Les réalisations du BSP reflètent la vision d'avenir qui l'anime. L'énergie constante déployée par le personnel suit une logique précise. À l'interne, le perfectionnement des façons de faire lui permet d'être efficient et de remplir avec diligence son rôle d'encadrement de l'industrie. La synergie d'équipe fait partie intégrante de la culture de l'organisme. Quant aux demandeurs et titulaires de permis, ils bénéficient de cette productivité en recevant un traitement rigoureux et efficace de leur dossier. Avant tout, le BSP ne perd jamais de vue qu'il travaille pour la protection du public.

Direction, Affaires juridiques

La direction Affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.

Ressources



Mandats

- Suivi rigoureux de l'application de la Loi sur la sécurité privée et de ses règlements;
- Harmonisation des pratiques et des processus d'affaires du BSP;
- Consolidation de l'interprétation de la Loi.

Responsabilités

- Étude et traitement des demandes de permis ne satisfaisant pas aux critères légaux prévus à la Loi;
- Analyse des demandes non-conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis;
- Suivi des accusations criminelles portées contre les titulaires de permis;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement.

Faits saillants

Plus qu'un rôle-conseil

Soulignons l'apport déterminant des affaires juridiques auprès de la direction générale et des différents départements du BSP. Les politiques et procédures d'encadrement instaurées au cours des années précédentes font l'objet d'un contrôle de qualité continu, afin de maintenir une rigueur constante dans le traitement des dossiers. Cela est fait tant au niveau des agents que des agences de sécurité privée.

Dans un processus d'amélioration continue, l'équipe apporte un soutien constant à la fois au service à la clientèle et au département du traitement des permis dans le but de les aider à répondre au volume croissant des demandes de permis et aux questions des assujettis.

Renforcement du cadre législatif

Forte de son expérience et respectueuse de l'évolution jurisprudentielle du Tribunal administratif du Québec dans l'application de la Loi sur la sécurité privée, la direction Affaires juridiques continue de se positionner quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du Législateur en pareille matière. La direction joue d'ailleurs un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique dans le développement et la mise à jour de la Loi et ses règlements.

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorables à l'octroi ou au maintien de permis au 31 mars 2016

PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE

DÉCISIONS DÉFAVORABLES À L'OCTROI DE PERMIS

Refus reliés à la formation	567
Refus reliés aux antécédents	114
Refus reliés à la formation et aux antécédents	28
Refus reliés à l'emploi incompatible	5
Refus reliés à l'emploi incompatible et à la formation	4
Refus reliés aux permis temporaires	10

DÉCISIONS DÉFAVORABLES AU MAINTIEN DE PERMIS

Révocations reliées aux antécédents	92
Révocations reliées à l'emploi incompatible	11
Révocations reliées aux normes de comportement	5
Suspensions reliées aux normes de comportement	4

DÉCISIONS DÉFAVORABLES AU RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS VALIDE

Refus reliés aux antécédents	12
------------------------------	----

TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENTS 852

PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

DÉCISIONS DÉFAVORABLES À L'OCTROI DE PERMIS

Refus relié aux antécédents	1
Refus reliés au défaut de détenir une assurance responsabilité	2
Refus reliés au défaut de détenir un cautionnement	5

DÉCISIONS DÉFAVORABLES AU MAINTIEN DE PERMIS

Suspension reliée aux antécédents	1
Suspensions reliées au défaut de maintenir un cautionnement	2
Suspensions reliées au défaut de maintenir une assurance responsabilité	3
Révocations reliées aux antécédents	3
Révocations reliées à l'insolvabilité	3
Révocation reliée à un changement d'entité légale	1
Révocations reliées au défaut de maintenir une assurance	2

TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENCES 23

Contestations et révisions judiciaires au 31 mars 2016

CONTESTATIONS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ)

DÉCISIONS DU BSP CONTESTÉES AU TAQ 30

DÉCISIONS RENDUES PAR LE TAQ

Décisions du BSP maintenues	19
Décision du BSP infirmée	1
Décisions accueillant une requête en irrecevabilité du BSP	3
Décisions accordant un sursis	2
Décisions refusant un sursis	2

TOTAL 27

Désistements	19
Causes pendantes	40

DEMANDES DE RÉVISION JUDICIAIRE DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Requête en révision par l'administré	0
Requête en révision par le BSP	0
Cause pendante	1

REQUÊTE POUR PERMISSION D'EN APPELER DEVANT LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Permission d'appel par l'administré accordée	1
--	---

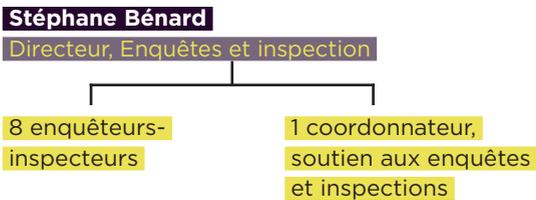
RECOURS À LA COUR DES PETITES CRÉANCES DU QUÉBEC

Nouveau recours	1
-----------------	---

Direction, Enquêtes et inspection

La direction Enquêtes et inspection a augmenté ses effectifs avec pour objectifs d'assurer une présence accrue à la grandeur de la province, d'être en mesure de couvrir tous les champs d'application de la Loi sur la sécurité privée et de traiter efficacement les plaintes reçues.

Ressources



Mandats

- S'assurer de l'application de la Loi sur la sécurité privée;
- Aider l'industrie de la sécurité privée à se conformer à la Loi sur la sécurité privée et à ses règlements.

Responsabilités

- Inspections auprès d'agents et d'agences;
- Enquêtes sur les infractions commises à l'égard de la Loi et de ses règlements;
- Traitement des plaintes reçues;
- Accompagnement et soutien aux agents et agences afin que tous les assujettis satisfassent aux obligations prévues par la Loi.

Faits saillants

Une équipe bonifiée

La direction Enquêtes et inspection du BSP a recruté de nouvelles ressources au cours de 2015, soit deux enquêteurs-inspecteurs et un coordonnateur, soutien aux enquêtes et à l'inspection. Ces ajouts ont été bénéfiques en regard de la couverture nécessaire sur le terrain et du traitement efficace des plaintes déposées au BSP.

Traitement des plaintes : des résultats en croissance

Pendant l'exercice 2015-2016, le taux de résolution des dossiers a augmenté de 67 à 71 %. Au total, 538 dossiers ont connu une conclusion, ce qui représente une moyenne de 10 dossiers par semaine, comparativement à 6 par semaine l'an dernier. En parallèle, on note un accroissement de 27 % du nombre de dossiers de plaintes ouverts en 2015-2016.

Constats d'infraction : une présence accrue sur le terrain qui porte ses fruits

Au cours du dernier exercice, le nombre de constats d'infraction délivrés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a considérablement baissé, passant de 306 à 110. Cette diminution significative témoigne du travail incessant sur le terrain des enquêteurs-inspecteurs du BSP. Notre présence se poursuivra tout au long de la prochaine année; l'équipe ratissera à nouveau la province pour sensibiliser les intervenants en sécurité privée à la Loi en vigueur, en plus de s'assurer qu'ils sont titulaires des permis obligatoires en conformité avec celle-ci.

DONNÉES — ENQUÊTES ET INSPECTION

DOSSIERS

Plaintes reçues de l'externe	286
Autres dossiers ouverts à l'interne	472

TOTAL 758

POURCENTAGE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS : 71 %

Dossiers traités entre le 1 ^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016	538
Dossiers reportés à l'année suivante	220

NATURE DES DOSSIERS

Agences non titulaires de permis valides	204
Agents non titulaires de permis valides	386
Agence(s) et agent(s) non titulaires de permis valides	107
Normes de comportement	32
Autres	29

TRAITEMENT DES INFRACTIONS À LA LOI ET À SES RÈGLEMENTS AU 31 MARS 2016

DOSSIERS

Dossiers soumis au DPCP	145
Dossiers acceptés par le DPCP	122
Constats d'infraction délivrés par le DPCP	110

NATURE DES INFRACTIONS - CONSTATS DÉLIVRÉS PAR LE DPCP*

Agences non titulaires d'un permis valide	54
Agents non titulaires d'un permis valide	33
Employeurs ayant eu à leur emploi des agents sans permis valide	23

**Note : les dossiers soumis par le BSP au DPCP passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2016.*

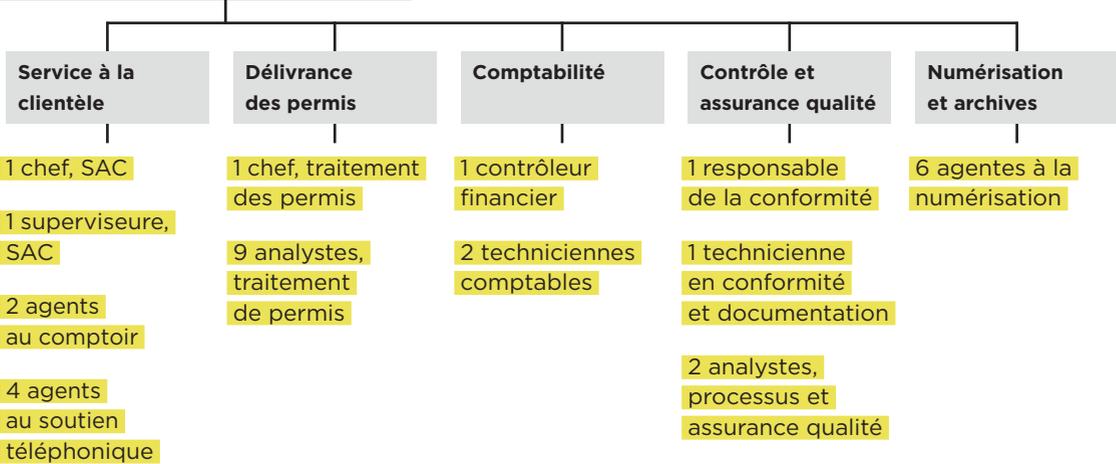
Direction, Finances et administration

La direction Finances et administration vise l'amélioration continue des processus afin d'aider et soutenir les demandeurs, titulaires et intervenants faisant affaire avec le Bureau, en plus de minimiser les impacts et les risques auprès de toutes les parties prenantes.

Ressources

Jean-Marais jr Verdure, CPA, CMA

Directeur, Finances et administration



Mandats

- Examen optimal des questions de nature financière, fiscale et budgétaire;
- Respect de la conformité;
- Service de qualité aux demandeurs et titulaires de permis;
- Stabilisation et évolution du système transactionnel relatif aux opérations.

Responsabilités

- Gestion du budget;
- Amélioration continue du traitement des demandes adressées par l'externe;
- Mise en place de contrôles de qualité serrés et adéquats;
- Implantation d'outils technologiques appropriés et performants.

Faits saillants

Une approche proactive au bénéfice des titulaires de permis

L'année 2015 marquait le premier anniversaire du renouvellement des permis d'agents de sécurité privée depuis la création du BSP. Combiné avec les nouvelles demandes, c'est plus de 14 000 demandes qui ont été traitées dans les délais prescrits; une belle fierté. En outre, un programme de génération des documents automatisés a été instauré. Données impressionnantes : plus de 24 500 communications diverses ont été acheminées aux agents et agences, au cours des trois derniers mois seulement. Élaborée par l'équipe, une chaîne de rappels écrits et téléphoniques a vu le jour avec l'objectif d'aider les titulaires de permis. Cette nouvelle façon de faire vient accompagner les personnes visées afin d'obtenir leur permis dans les temps requis, prévenant ainsi toute pénalité.

Les chiffres à ce sujet sont éloquentes :

Renouvellement de permis

- D'octobre 2015 à avril 2016, 2 400 agents ont été contactés par téléphone. Près de 67 % ont déposé leur demande à la suite de l'appel de courtoisie, recevant ainsi avant la date d'expiration leur permis renouvelé.
- De janvier à mars 2016, 6 737 communications écrites liées au renouvellement ont été envoyées aux titulaires de permis d'agent.

Anniversaire de permis

- D'octobre 2015 à avril 2016, 2 165 agents ont été contactés à la suite de la suspension de leur permis pour défaut de paiement des droits annuels. Plus de 20 % ont remédié à la situation, évitant ainsi la révocation de leur permis.
- De janvier à mars 2016, 4 059 communications écrites liées à l'anniversaire ont été envoyées aux titulaires de permis d'agent.

Un service à la clientèle à l'écoute

Au 31 mars 2016, on dénombrait près de 39 000 appels répondus par les agents au soutien téléphonique, une hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Le BSP étant également accessible par courriel, une moyenne

de 450 messages mensuels reçoit un retour dans un délai de 24 à 48 heures. Quant au service au comptoir, nos ressources ont accueilli et servi plus de 10 000 personnes. Un sondage à cet effet a été mené auprès des agents pour connaître leur perception de l'assistance reçue. L'équipe a obtenu un résultat fracassant. En effet, 100 % des répondants étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » du service. Une fois de plus, ces statistiques démontrent tout le chemin parcouru par le BSP depuis sa création en 2010.

Une révision constante des processus

Revoir continuellement les façons de faire à l'interne a pour ultime objectif de réduire les délais pour la délivrance et le renouvellement de permis. À ce jour, le BSP est en mesure d'accomplir le cycle complet de traitement en 30 jours ou moins, bien que les balises ciblées soient de 6 à 8 semaines. Ces résultats témoignent de la volonté de toutes les équipes concernées d'augmenter la satisfaction de la clientèle.

Dans cette optique, la formation d'une nouvelle équipe conformité, laquelle englobe aussi l'assurance qualité, a constitué l'une des pièces maîtresses du resserrement des délais d'analyse. La création de grandes procédures, la révision des directives et politiques écrites, la rédaction de modèles et gabarits sont quelques exemples du travail réalisé en cette fin d'année. Tous les départements ont été mis à contribution et réuni leur expertise au profit des activités du BSP. Les efforts perdureront en ce sens en 2016-2017.

Mesurer la performance

La productivité est essentielle pour accomplir la mission du BSP et répondre aux besoins et attentes des demandeurs et titulaires de permis. En 2015-2016, une refonte du système transactionnel a rendu possible la compilation de rapports et autres statistiques variés et précis. Ces outils servent de guides dans les décisions de la direction et contribuent à l'instauration de tableaux de bord mesurant la performance de toutes les équipes. Plusieurs autres avantages et gains découlent de cette réalisation, laquelle constitue une belle réussite pour l'organisme.

Données – Finances et administration

Tel que mentionné précédemment, l'année 2015 voyait les premiers renouvellements de permis pour les agents de sécurité privée depuis la création du BSP. Plus de 6 000 permis ont été réimprimés au cours du dernier exercice. Par ailleurs, le nombre de permis valides en circulation au 31 mars 2016 est de 39 922, une hausse de 4,53 %.

PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE			
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2016	Permis délivrés	Permis révoqués
Gardiennage	31 748	10 949	4 636
Investigation	1 760	656	190
Serrurerie	780	318	36
Systemes électroniques de sécurité	3 964	1 588	542
Convoyage de biens de valeur	1 488	724	200
Service conseil en sécurité	182	55	16
TOTAL	39 922	14 290	5 620

DÉTAILS – PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE						
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués			
	Nouveaux permis	Renouvellement de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	6 615	4 334	3 793	720	32	88
Investigation	288	368	114	68	3	5
Serrurerie	88	230	27	7	1	1
Systemes électroniques de sécurité	794	794	430	102	6	4
Convoyage de biens de valeur	262	462	129	60	1	10
Service conseil en sécurité	19	36	8	8	0	0
TOTAL	8 066	6 224	4 501	965	43	108

Le nombre de permis d'agence valides connaît une hausse de 4,25 % par rapport à l'an passé. La catégorie *Systèmes électroniques de sécurité* représente la part du lion à nouveau cette année, notamment par les interventions des enquêteurs-inspecteurs du BSP.

PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE			
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2016	Permis délivrés	Permis révoqués
Gardiennage	158	54	22
Investigation	125	34	14
Serrurerie	208	59	11
Systèmes électroniques de sécurité	913	326	72
Convoyage de biens de valeur	8	1	0
Service conseil en sécurité	36	11	7
TOTAL	1 448	485	126

DÉTAILS — PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE					
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués		
	Nouveaux permis	Renouvellement de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	37	17	7	11	4
Investigation	21	13	5	9	0
Serrurerie	20	39	7	4	0
Systèmes électroniques de sécurité	141	185	29	38	5
Convoyage de biens de valeur	0	1	0	0	0
Service conseil en sécurité	6	5	2	5	0
TOTAL	225	260	50	67	9



Perspectives 2016-2017

Le BSP a accompli un premier tour de roue en célébrant son 5^e anniversaire. Enrichi par le chemin parcouru, l'organisme entend continuer sur sa belle lancée. Pour ce faire, les travaux entamés en ce qui a trait au service à la clientèle, à la consolidation des processus et à la présence sur le terrain des enquêteurs-inspecteurs seront poursuivis en 2016-2017. Cela est sans compter les démarches de communications visant à faire rayonner le BSP auprès de l'industrie certes, mais aussi du grand public, le cœur de sa mission.

Une approche axée sur le service

Depuis ses débuts, le BSP améliore et optimise continuellement ses processus afin d'assurer un service de qualité et efficient. Cela se traduit concrètement par la formation des ressources dédiées au service des intervenants externes, l'utilisation d'outils performants, l'instauration d'une synergie essentielle entre les départements et des communications internes et externes régulières. Bien répondre à nos assujettis est un incontournable pour l'organisation et tout est mis en œuvre pour y arriver. Dans cette optique, le système téléphonique sera complètement remplacé d'ici la fin de 2016. D'autre part, le site internet subira des transformations notables dont une première phase devrait être implantée en cours d'année. Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres qui illustrent bien le souci du BSP de mieux correspondre aux besoins de ses publics, en plus d'offrir un service à la hauteur des attentes.

Consolidation des processus internes

Le bilan positif ressorti de la consolidation de ses mécanismes incite le BSP à poursuivre ses démarches dans la création, la révision et l'implantation de processus simplifiés, clairs et répondant à des standards de qualité élevés. Le prochain exercice mettra l'accent sur ce sujet. Améliorer et maintenir une cadence appropriée en matière de délivrance et renouvellement des permis est primordial. Une attention particulière sera portée aux demandeurs et aux titulaires de permis d'agence. Pour atteindre ses ambitions, l'organisme compte sur des employés qualifiés, provenant de multiples disciplines. Ils sont l'élément-clé du BSP. Ainsi, afin d'appuyer la direction dans la gestion du personnel, un poste de conseiller en gestion des ressources humaines sera créé en 2016.

Une image à faire rayonner

Force est de constater que le BSP est, encore à ce jour, méconnu de certains joueurs de l'industrie. Accroître sa notoriété devient donc un enjeu incontournable. Combinées à la présence sur le terrain des enquêteurs-inspecteurs du BSP, les communications externes tendront vers cet objectif.

Conséquent avec les enlignements de la planification stratégique et la volonté de l'équipe, le BSP prendra part à des tables de concertation, comités et colloques. Les messages auprès des acteurs et des clients qui ont recours aux services de sécurité privée seront maximisés. Le même cas de figure s'applique à la population, pour qui l'organisme est peu connu. Des efforts seront également mis à ce niveau, la protection du public étant sa mission première.

Le Bureau de la sécurité privée, un gage d'intégrité

L'entrée en vigueur officielle de la Loi en juillet 2010 annonçait une nouvelle ère pour l'industrie de la sécurité privée. Par la constitution du BSP et de son mandat, en lien étroit avec les acteurs du milieu, il s'est opéré une professionnalisation plus poussée de ce secteur, créant une image positive renforcée. Au-delà du caractère obligatoire du permis, en être titulaire comporte de nombreux avantages. La marque du BSP est un gage d'intégrité. D'ailleurs, un projet de réglementation, portant notamment sur l'utilisation de son logo comme sceau de conformité, est en cours.

Sensibilisation et respect de la Loi : de nouveaux terrains à explorer

Les enquêteurs-inspecteurs ratisseront la province à nouveau cette année. Chaque duo se voit attitrer des régions, facilitant la résolution des dossiers de plaintes, en plus de simplifier les processus déjà mis en place. Cette « tournée » assure que tous les intervenants assujettis possèdent des permis valides. Une grande partie des efforts sera concentrée auprès d'entreprises du secteur privé. Ces entreprises ne sont pas des agences, mais embauchent au sein de leur personnel des agents de sécurité privée de diverses catégories, qui doivent eux aussi être titulaires de permis. À cette responsabilité de sensibilisation s'ajoute celle de soumettre des constats d'infractions au Directeur des poursuites criminelles et pénales, lequel sévit contre les contrevenants. La présence du BSP sur le terrain demeure une priorité.



États financiers

20

Rapport annuel 15/16 | Bureau de la sécurité privée

Rapport de la direction

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

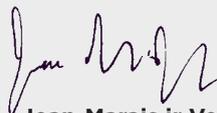
Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son

comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA
Directeur général



Jean-Marais Jr Verdule, CPA, CMA
Directeur des finances
et de l'administration

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du Bureau de la sécurité privée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Bureau de la sécurité privée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Bureau de la sécurité privée au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 7 juillet 2016

1 CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115050

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis - agences	2 558 597	2 499 132	2 358 602
Permis - agents	3 845 169	4 102 176	3 359 027
Autres	72 000	104 144	92 644
	6 475 766	6 705 452	5 810 273
Charges			
Salaires et charges sociales	3 019 860	2 795 372	2 337 862
Formation	64 123	31 294	21 546
Cotisations et associations professionnelles	12 105	9 336	12 192
Vérifications sécuritaires	1 728 354	1 930 479	1 491 624
Frais d'émission de permis	135 953	160 105	112 602
Services professionnels	568 820	579 529	408 498
Communications et informations	147 805	81 307	91 335
Charges locatives	267 893	280 221	252 316
Amortissement des immobilisations corporelles	343 632	337 266	265 770
Fournitures de bureau	46 910	51 736	44 499
Assurances	48 840	28 173	27 189
Frais bancaires et financiers	61 617	59 892	51 491
Frais de déplacement et de représentation	158 421	64 269	51 664
Location et entretien de l'équipement	23 202	23 456	32 135
Créances douteuses		7 537	3 147
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles			466
	6 627 535	6 439 972	5 204 336
Excédent (insuffisance) lié(e) aux activités de l'exercice	(151 769)	265 480	605 937

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Excédent accumulé lié aux activités

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) accumulé(e) lié(e) aux activités au début	468	468	(605 469)
Excédent (insuffisance) lié(e) aux activités de l'exercice	(151 769)	265 480	605 937
Excédent (insuffisance) accumulé(e) lié(e) aux activités à la fin	(151 301)	265 948	468

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) lié(e) aux activités de l'exercice	(151 769)	265 480	605 937
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles			466
Acquisition d'immobilisations corporelles	(314 265)	(207 535)	(314 117)
Amortissement des immobilisations corporelles	343 632	337 266	265 770
Produit de la cession d'immobilisations corporelles			765
	29 367	129 731	(47 116)
Acquisition de stock de fournitures		(22 811)	(6 500)
Consommation de stock de fournitures		22 881	16 196
Augmentation de dépôts et charges payées d'avance		(253 929)	(132 690)
Utilisation de dépôts et charges payées d'avance		242 102	100 140
	-	(11 757)	(22 854)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(122 402)	383 454	535 967
Dette nette au début	(350 107)	(733 561)	(1 269 528)
Dette nette à la fin	(472 509)	(350 107)	(733 561)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent lié aux activités de l'exercice	265 480	605 937
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	337 266	265 770
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		466
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	6 474	(6 215)
Diminution (augmentation) de la réclamation de taxe sur les produits et services et de taxe de vente du Québec	84 254	(601)
Diminution du stock de fournitures	70	9 696
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	(11 827)	(32 550)
Augmentation (diminution) des permis en traitement	93 663	(72 057)
Augmentation des produits reportés	122 160	48 044
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	17 711	(42 223)
Augmentation (diminution) due à la Sûreté du Québec	237 676	(88 368)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	1 152 927	687 899
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(207 535)	(314 117)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		765
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(207 535)	(313 352)
Augmentation nette de l'encaisse	945 392	374 547
Encaisse au début	2 183 570	1 809 023
Encaisse à la fin	3 128 962	2 183 570

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 15 208 \$ (14 314 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2015).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	3 128 962	2 183 570
Réclamation de taxe sur les produits et services et de taxe de vente du Québec		84 254
Autres débiteurs	1 131	7 605
	3 130 093	2 275 429
PASSIFS		
Permis en traitement	720 219	626 556
Produits reportés (note 3)	1 875 202	1 753 042
Charges à payer et frais courus	378 043	360 332
Dû à la Sûreté du Québec (note 4)	506 736	269 060
	3 480 200	3 008 990
DETTE NETTE	(350 107)	(733 561)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Dépôts et charges payées d'avance (note 5)	95 436	83 609
Stock de fournitures	6 523	6 593
Immobilisations corporelles (note 6)	514 096	643 827
	616 055	734 029
EXCÉDENT ACCUMULÉ	265 948	468

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administratrice



Président

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

1 – STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après le « Bureau ») est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée, RLRQ, chapitre S-3.5 (ci-après la « Loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices des sociétés selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec).

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Constatation des produits

Produits de permis

Les produits de permis sont composés des produits liés à la vérification sécuritaire et des produits liés au droit annuel. Les produits de vérification sécuritaire liés à l'émission des permis sont comptabilisés au moment où la demande est reçue, dans le cas d'une nouvelle demande de permis, et au moment de la réception du paiement, dans le cas des anniversaires et renouvellements. Les produits relatifs au droit annuel du permis sont échelonnés sur les douze mois de la durée du permis. La partie non échue du permis est considérée comme produits reportés. Les sommes perçues sont comptabilisées aux passifs sous la rubrique Permis en traitement.

Autres sources de produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en un stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

— Amortissement :

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 à 4 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	5 ans

— Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a signé une entente avec Standard Life pour la mise en place et la gestion d'un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis le 2 avril 2012, le Bureau contribue à raison de 1 % de plus que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % du salaire de base de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (trois mois pour les cadres). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 90 154 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (64 402 \$ en 2015).

3 - PRODUITS REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	1 753 042	1 704 998
Montant constaté aux résultats	(6 601 308)	(5 717 629)
Montant facturé au cours de l'exercice	6 723 468	5 765 673
Solde à la fin	1 875 202	1 753 042

4 - DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Ainsi qu'il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture le Bureau mensuellement pour ces services. Une provision est comptabilisée au moment où la demande de vérification sécuritaire est envoyée.

5 - DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2016	2015
	\$	\$
Assurances payées d'avance	14 249	14 670
Autres	81 187	68 939
	95 436	83 609

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016				
	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	38 790	5 984			44 774
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	890 716	416 647			1 307 363
Équipement de surveillance et de sécurité	38 520				38 520
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	268 173	68 596			336 769
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	283 692	(283 692)			
	1 532 450	207 535	-	-	1 739 985
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	13 204			4 518	17 722
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	644 272			265 786	910 058
Équipement de surveillance et de sécurité	28 286			4 542	32 828
Kiosque	9 109			3 141	12 250
Mobilier de bureau	193 752			59 279	253 031
	888 623	-	-	337 266	1 225 889
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	25 586	5 984		4 518	27 052
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	246 444	416 647		265 786	397 305
Équipement de surveillance et de sécurité	10 234			4 542	5 692
Kiosque	3 450			3 141	309
Mobilier de bureau	74 421	68 596		59 279	83 738
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	283 692	(283 692)			
	643 827	207 535	-	337 266	514 096

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2015				
	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	32 605	6 185			38 790
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	853 040	75 316	37 640		890 716
Équipement de surveillance et de sécurité	30 931	7 589			38 520
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	247 459	27 566	6 852		268 173
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	86 231	197 461			283 692
	<u>1 262 825</u>	<u>314 117</u>	<u>44 492</u>	<u>-</u>	<u>1 532 450</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	7 510			5 694	13 204
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	484 822		37 640	197 090	644 272
Équipement de surveillance et de sécurité	21 720			6 566	28 286
Kiosque	5 969			3 140	9 109
Mobilier de bureau	146 093		5 621	53 280	193 752
	<u>666 114</u>	<u>-</u>	<u>43 261</u>	<u>265 770</u>	<u>888 623</u>
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	25 095	6 185		5 694	25 586
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	368 218	75 316		197 090	246 444
Équipement de surveillance et de sécurité	9 211	7 589		6 566	10 234
Kiosque	6 590			3 140	3 450
Mobilier de bureau	101 366	27 566	1 231	53 280	74 421
Immobilisations en cours de développement / Logiciels	86 231	197 461			283 692
	<u>596 711</u>	<u>314 117</u>	<u>1 231</u>	<u>265 770</u>	<u>643 827</u>

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2016	2015
	\$	\$
Encaisse	3 128 962	2 183 570
Autres débiteurs	1 131	7 605
	3 130 093	2 191 175

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2016 et 2015 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2016, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Charges à payer et frais courus	311 757	2 906	63 380	378 043
Dû à la Sûreté du Québec	506 736			506 736
	818 493	2 906	63 380	884 779

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers du Bureau, totalisant respectivement 3 130 093 \$ et 884 779 \$ (2 191 175 \$ et 629 392 \$ respectivement au 31 mars 2015), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

8 - ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en mars 2021, à verser une somme de 1 426 173 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie et les télécommunications ainsi que certains équipements de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 393 065 \$ en 2017, à 339 596 \$ en 2018, à 268 520 \$ en 2019 et 2020, et à 156 472 \$ en 2021.

Ce rapport est disponible sur le site internet du Bureau de la sécurité privée à l'adresse www.bureausecuriteprivee.qc.ca.

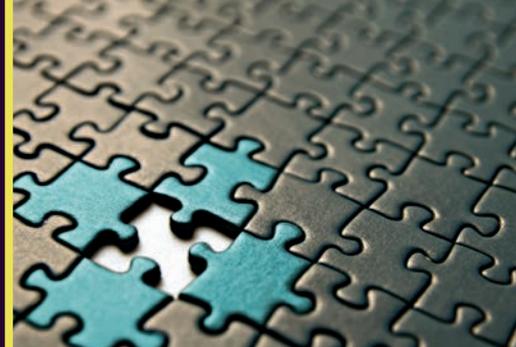
Dépôt légal — 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)
ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9816029-0-9 (version imprimée)
ISBN : 978-2-9816029-1-6 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.



BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

6363 route Transcanadienne Ouest, bureau 206
Saint-Laurent (Québec) H4T 1Z9

Téléphone : 514 748-7480
Sans frais : 1 877 748-7483
Télécopieur : 514 748-0002

info@bureausecuriteprivee.qc.ca
www.bureausecuriteprivee.qc.ca